



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

universités

Question écrite n° 28772

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le fait que le district de Sarreguemines a consenti des efforts financiers très importants pour l'implantation d'enseignements décentralisés de l'université de Metz. Cependant, le centre d'enseignement sarregueminois n'est toujours pas reconnu par l'éducation nationale après dix ans de fonctionnement et il en résulte des charges financières indues au détriment des collectivités locales. Elle souhaiterait donc qu'il lui indique dans quelles conditions il serait envisageable d'accorder une véritable habilitation au centre universitaire de Sarreguemines. A défaut, elle souhaiterait qu'il lui indique quelles sont les solutions qu'il envisage.

Texte de la réponse

L'autorisation d'habilitation à délivrer des diplômes nationaux d'enseignement supérieur est uniquement accordée aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) que sont les universités et non les sites dans lesquels sont délocalisés des enseignements, dont la décision relève d'ailleurs de l'autonomie pédagogique et administrative conférée par la loi aux universités. Une réflexion commune entre l'université de Metz et le district de Sarreguemines est actuellement engagée sur le maintien des DEUG d'AES et de droit à Sarreguemines. Pour le moment, il est décidé, d'un commun accord, que ces deux formations prorogées pour deux ans à compter de la prochaine rentrée universitaire, seront maintenues à Sarreguemines jusqu'à la fin du contrat, en 2001. Ce seront les conclusions de l'audit commandé par la région qui serviront de base de réflexion à l'élaboration du prochain contrat quadriennal. Si un retour de ces formations sur le site principal était décidé, il est envisagé de faire du centre d'enseignement de Sarreguemines un pôle d'excellence en logistique et transport grâce au transfert de l'ISFATES et l'ouverture d'un cursus intégré franco-allemand (en convention avec la Hochschule de Sarrebruck). De toute évidence, la collaboration fructueuse qui ne manquera pas de continuer d'exister, lors de la préparation du prochain contrat quadriennal, entre l'université de Metz, les collectivités locales et le ministère devrait assurer le site de Sarreguemines d'un avenir certain.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28772

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 1999, page 2284

Réponse publiée le : 16 août 1999, page 4952